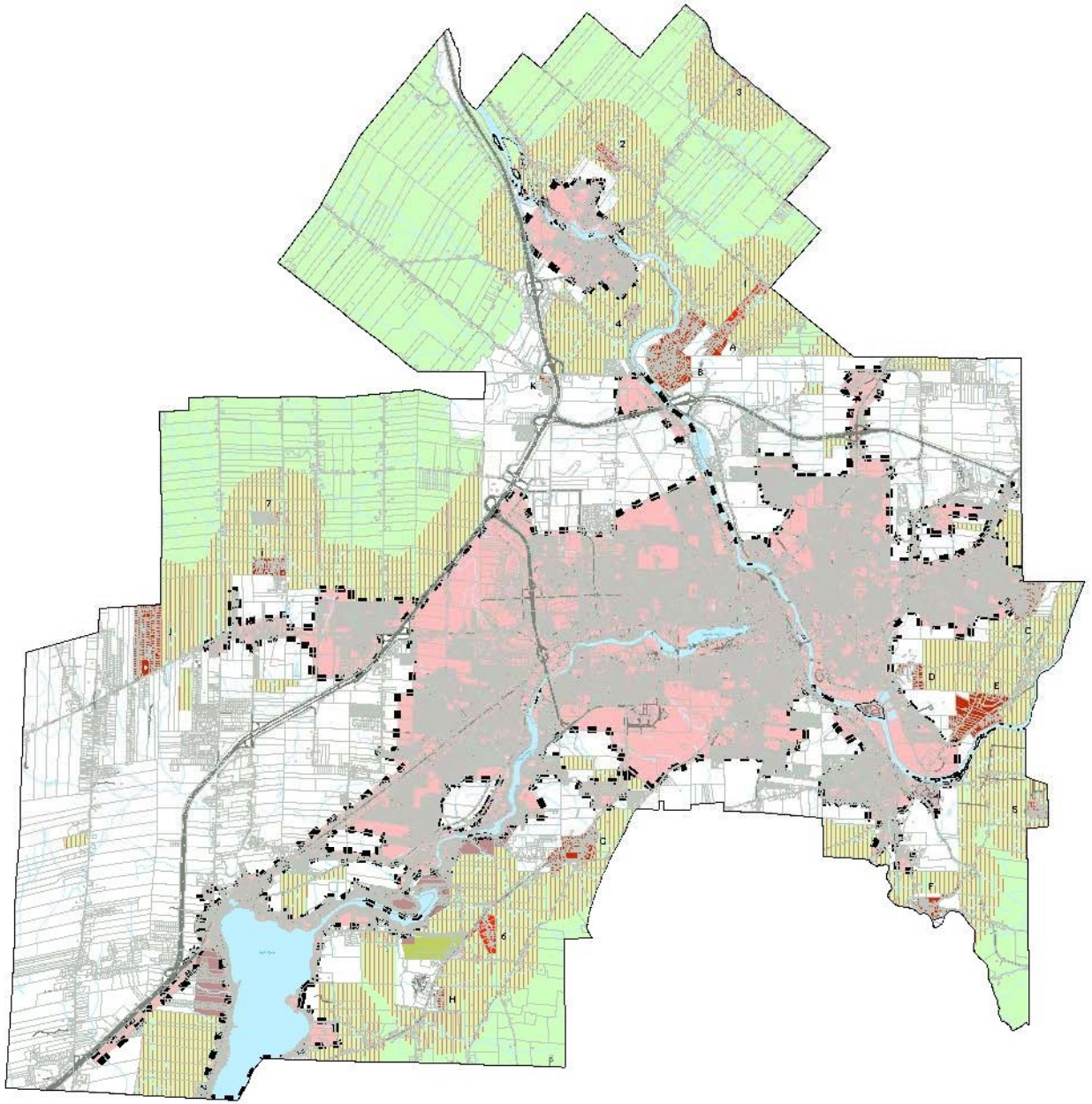

Légende

Hydrographie

Voie de circulation

Voie ferrée

Zone où l'élevage porcin est :

Permis

Zone agricole permanente

Interdit

Périmètre d'urbanisation

Zone urbaine

Zone blanche

Secteur de villégiature

Espace vert régional

Noyau résidentiel à l'intérieur de la zone verte permanente

Noyau résidentiel à l'extérieur de la zone agricole permanente

Zone d'intervention aux installations d'élevage porcin

RÈGLEMENT NUMÉRO 218

ÉTANT UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA COHABITATION DES USAGES AGRICOLES ET NON AGRICOLES, AUX ÉLEVAGES PORCINS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE ET À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

VILLE DE SHERBROOKE

ANNEXE I
PLAN NUMÉRO : u1517h0F

Préparé par : Frédéric Hamel

Approuvé par : Luc Dubord, urb.

Date : 25/05/2004 Statut : Final

Source de la carte de base :
Géobase
Source des données thématiques :
Zone agricole : CPTAQ (Bonnes communautés)
Secteur de villégiature : Schéma d'aménagement 1x21
Espace vert régional : Schéma d'aménagement 1x21
Projection MTM Nuaqui 1 (NAD83)
Échelle : 1:100000